



TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE SUR LE THONIER BICHE AU DEPART DE LORIENT

Fiche de préinscription, certificat d'aptitude physique et décharge de responsabilité

C'est avec grand plaisir que nous avons enregistré votre volonté de participer à la traversée de l'atlantique organisée par notre association « Les Amis du Biche » à partir du 1^{er} novembre 2021 et nous sommes impatients de vous retrouver à bord.

Les croisières associatives sur le thonier Biche font participer tous les membres à la manœuvre, aux quarts de jour et de nuit, à la cuisine, aux tâches quotidiennes d'entretien. C'est une belle aventure pour tous mais qui nécessite que vous soyez en bonne condition physique, que vous ne soyez pas (trop) sujet au mal de mer et que vous n'ayez pas (trop) besoin d'un traitement pharmaceutique quotidien. Le bateau est équipé d'une bonne dotation médicale et le capitaine est formé aux premiers soins à bord. Cependant Biche n'a pas de médecin attiré à bord et lors de l'embarquement, nous devons pouvoir vous supposer en bonne santé physique. C'est pourquoi, nous vous demandons :

- D'une part, de bien vouloir compléter, signer et nous renvoyer la fiche de préinscription et la déclaration de décharge de responsabilité ci-jointes à l'adresse suivante : Les Amis du Biche – 11, rue Ingénieur Verrière – 56100 LORIENT,
- D'autre part, de nous fournir un certificat médical confirmant que votre état de santé est compatible avec cette traversée de l'atlantique lors du dernier règlement.

Bien cordialement.

« ASSOCIATION LES AMIS DU BICHE »



**FICHE DE PREINSCRIPTION POUR LA
TRANSATLANTIQUE AU DEPART DE
LORIENT A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 2021**

Merci de renvoyer cette fiche de préinscription et la décharge de responsabilité à :
Les Amis du Biche – 11 rue Ingénieur Verrière – 56100 LORIENT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. Fixe : _____ Tel. Port : _____

Email : _____

Date de naissance : _____

Expérience de navigation :

Santé / Condition physique

- J'accepte les conditions générales de vente et d'embarquement jointes.
 - Je complète la décharge de responsabilité jointe et la renvoie aux Amis du Biche.
- Un certificat médical vous sera demandé un mois avant l'embarquement.

Fait à _____, le ____/____/____

Signature



**DECLARATION DE DECHARGE DE RESPONSABILITE
POUR LA TRANSATLANTIQUE AU DEPART DE
LORIENT A PARTIR DU 01 NOVEMBRE 2021**

Je, soussigné _____

Demeurant _____

Confirme ici avoir décidé seul d'embarquer sur le Thonier Biche pour naviguer à bord

Du _____ au _____

A l'occasion de _____

Cette décision personnelle est prise par moi en parfaite connaissance de mes capacités physiques et de mon état de santé. C'est donc en parfaite conscience des risques éventuels qui y sont liés que je signe ici cette décharge de responsabilité de l'association « Les Amis du Biche ».

Pour servir à qui de droit, fait à _____, le ____/____/____

Signature



CONDITIONS GENERALES

DE VENTE ET D'EMBARQUEMENT

Les Amis du Biche

11 rue Ingénieur Verrière

56100 LORIENT

www.lebiche.com

Biche est un Thonier Dundee de 21.20 mètres de longueur de coque, 6.60 mètres de large, équipé de voiles et de deux moteurs.

Le propriétaire s'engage à mettre le navire désigné en parfait état de navigation. Il sera armé et équipé conformément aux lois et règlements édictés par les autorités compétentes pour la catégorie de navigation prévue.

Le propriétaire ne peut garantir l'utilisation du navire et son confort en cas de mauvais temps pendant la période d'utilisation. Les itinéraires, les lieux d'embarquement, d'escales, de débarquement, les horaires et délais ne sont contractuels que dans les limites de sécurité du navire, des passagers et de l'équipage. Les décisions du capitaine du navire sur ces points s'imposent.

Le propriétaire fournira un capitaine et un équipage qualifié conformément au statut du navire et des règlements maritimes applicables. Le capitaine reste maître du bord et de la conduite du navire et seul habilité à prendre toutes décisions qu'il jugera nécessaires à la sécurité du navire et des passagers. Le passager embarqué s'engage à respecter ses décisions.

Le capitaine n'autorisera aucun dépassement de la capacité d'embarquement pendant la période. Elle est de 29 passagers pour une sortie à la journée et de 13 passagers pour une croisière de plusieurs jours.

A quai, le capitaine est seul habilité à fixer le nombre maximum de visiteurs à bord. Cependant il est ici précisé que, sauf avis contraire d'autorités administratives compétentes, ce maximum est, pour ce navire, fixé à 70 visiteurs. Au mouillage ce nombre est fixé à 50 visiteurs.

L'embarquement et le débarquement se feront aux heures prévues avant le départ. Toutefois, le propriétaire se réserve le droit d'en modifier les lieux, en cas de force majeure. L'itinéraire

de navigation est fonction de la faisabilité et de la sécurité. En tout état de cause, la navigation et les escales seront effectuées dans le respect du droit maritime.

Le paiement du prix convenu sera effectué en 2 versements :

- un premier acompte de 50% du montant TTC sera versé à la signature,
- le solde sera versé au moins 1 mois avant la date d'embarquement.

En cas d'annulation du fait du propriétaire, la totalité des sommes engagées sera restituée.

En cas d'annulation du fait du passager :

- Plus d'un mois avant la date d'embarquement, le passager pourra prétendre au remboursement de 50 % des sommes versées à titre d'acompte,
- Moins d'un mois avant la date d'embarquement, les sommes perçues par le propriétaire restent acquises sans contrepartie.

En cas d'annulation pour cause de mauvaise météo, la location sera reportée à une date ultérieure.

Les dates d'embarquement peuvent être modifiées d'un commun accord entre le passager et le propriétaire.

Les règlements se font par chèques bancaires à l'ordre de : "Les Amis du Biche".

L'association Les Amis du Biche a contracté une assurance garantissant les dégâts qui pourraient être occasionnés soit au bateau, soit à des tiers. Les objets et effets personnels ne sont pas garantis.

Le passager conservera à bord un exemplaire de ce document pendant toute la durée de la location et le présentera à toute demande des autorités douanières et maritimes.

Les droits de ports sont à la charge du propriétaire, à l'exception des séjours à Lorient.

Les conditions de cet embarquement sont soumises aux dispositions du Code du Commerce et des textes subséquents applicables à la navigation maritime.

Tous litiges pouvant naître de la validité de l'interprétation ou de l'exécution de la charte-partie seront soumis à une conciliation préalable. En cas d'échec de la conciliation, ils seront soumis au Tribunal de Commerce de Lorient ou toute autre juridiction compétente.

Fait à Lorient le 12 mars 2012 et approuvé par le Conseil d'Administration des Amis du Biche.